



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
 DIRECTION NATIONALE DES VÉRIFICATIONS DE SITUATIONS
 FISCALES
 14^{ème} Brigade de Contrôle des Revenus

A PARIS, le 04 avril 2013

M ou Mme C

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : I

Téléphone : 0

Télécopie : 1

e-mail : 1@dgfip.finances.gouv.fr

Objet : Examen de situation fiscale personnelle – années 2010 et 2011

Madame, Monsieur,

Vous avez été informés de la mise en œuvre d'une procédure d'Examen contradictoire de votre Situation Fiscale Personnelle. (ESFP) sur la période du 01/01/2010 au 31/12/2011, par lettre modèle 3929-SD, qui vous a été adressée le 18/03/2013.

Vous avez accusé réception de ce courrier le 20/03/2013.

Conformément aux dispositions légales afférentes à la procédure d'examen de la situation fiscale personnelle, la date du 20/03/2013 constitue le point de départ du délai d'un an visé à l'article L. 12 du Livre des Procédures Fiscales, qui limite la durée du contrôle (sous réserve de possibles prorogations).

Cette date constitue également le point de départ du délai de 60 jours dont vous disposez pour me produire **l'ensemble des comptes financiers, y compris les comptes bancaires que vous détenez à l'étranger et des comptes courants d'associés** sur lesquels vous-même et les membres de votre foyer fiscal avez réalisé des opérations au cours de la période couverte par l'ESFP.

Dans le cadre de cette procédure, je souhaiterais vous rencontrer pour un premier entretien **le mardi 21 mai 2013 à 14 h 00, dans les locaux du Centre des Finances Publiques d**

sis au :

dex.

Si la date, le lieu ou l'heure de cet entretien ne vous convenaient pas, je vous remercie de m'en informer le plus rapidement possible par courrier, par mail (1 @dgfip.finances.gouv.fr), par téléphone () ou par télécopie (;0).